

Céline Léon

Psychologue

www.celineleon.com

07 83 20 91 31

contact@celineleon.com



Psychothérapie en accompagnement individuel

Cadre et engagements

Vous avez sollicité notre rencontre afin d'être accompagné-e dans la résolution d'une difficulté, d'un traumatisme ou l'exploration d'une situation particulière. Au cours des deux premières séances nous allons prendre le temps d'explorer votre demande afin que je puisse vous entendre et comprendre ce qui se passe pour vous, et faire peu à peu connaissance. A l'issue de ces deux séances, nous déciderons si nous nous engageons dans ce travail.

L'accompagnement psychothérapeutique demande un engagement, une confiance et un respect réciproques. Engagement, confiance et respect sont importants au regard du temps et de l'énergie psychique engagée dans la thérapie, de votre côté comme du mien. Ces éléments sont aussi nécessaires pour construire l'alliance thérapeutique.

Mes engagements: obligation de moyens et déontologie

En tant que psychologue, je m'engage à respecter les règles déontologiques suivantes :

- Respecter vos droits, votre liberté et vos valeurs, en m'interdisant toute confusion de rôle, tout abus d'influence et en vous laissant maître-esse et responsable de vos décisions.
- Assurer et maintenir une compétence professionnelle, via une formation théorique et pratique continue, un travail thérapeutique sur moi-même, une supervision par un tiers qualifié et un recours à cette supervision chaque fois que la situation l'exige.
- Vous informer si j'estime ne plus être compétente au regard des problématiques qui sont les vôtres, et éventuellement, vous orienter vers un-e autre professionnel-le de la relation d'aide que j'estime plus approprié-e dans les circonstances.

- Respecter la stricte confidentialité des informations qui vous concernent : je suis tenue au secret professionnel quant aux informations que vous me dévoilez dans le cadre des séances de psychothérapie. Il existe cependant deux cas précis pour lesquels la règle de confidentialité peut être levée : dans le cas d'une procédure judiciaire, si un.e juge me demande des informations vous concernant, ou si j'ai des raisons sérieuses de croire que votre vie ou celle de toute autre personne de votre entourage est menacée, si j'estime par exemple qu'il y a un risque suicidaire ou un risque d'homicide, ou si la vie ou la sécurité d'un enfant est en danger. Dans ces cas spécifiques, je suis tenue de signaler ces situations à d'autres professionnel·les compétent·es (médecins, services sociaux départementaux, police judiciaire, etc.).

- Être disponible pour toute la durée des rendez-vous pris ensemble ; en cas d'indisponibilité, vous en avertir au moins 48h à l'avance et vous proposer d'autres créneaux horaires en remplacement ; en cas de retard de mon fait, vous assurer de la durée initiale prévue, de façon à ce que vous ne soyez pas pénalisée.

Vos engagements

En tant que patient·e, vous vous engagez à :

- Venir aux séances prévues. La durée totale d'une psychothérapie varie selon les problématiques que vous rencontrez et selon vos objectifs : elle peut être d'une durée courte (6 séances minimum), ou sur plusieurs mois, voire plus d'une année. La périodicité indicative est d'une séance par semaine, ou tous les 15 jours. En fonction de vos besoins, nous ferons le point ensemble pour définir s'il y a lieu de continuer l'accompagnement.

- Régler les honoraires prévus et annoncés de 60 euros pour une séance d'une heure. Vous pouvez me régler par espèces, chèque ou virement bancaire le jour de notre séance. Si vous avez un empêchement pour une des séances, vous devez m'en avertir au minimum 24h à l'avance (dans la mesure du possible). Sans information préalable, la séance est tarifée.

- M'informer si vous désirez mettre un terme à la psychothérapie. La clôture d'un accompagnement est un moment particulier dont il faut prendre soin dans le cadre d'une séance dédiée, afin que votre démarche prenne fin dans les meilleures conditions possibles dans la confiance et le respect réciproque.

- Me faire part d'un éventuel manquement à ma posture de psychothérapeute, ou si mes actes ou paroles vous auraient blessé·e ou mis mal à l'aise.